



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 27 JUIN 2025

Date de Convocation

27 mai 2025

Date d'Affichage

19 juin 2025

Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	31
- Votants	32
- Représentés	01
- Absents	28

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIR-MOTOM

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau », Messieurs, Mesdames :

BOUYERON Perrine, ROBERT Jean-François, MARTI Michel, HOFLACK Audrey, GALAN Jean-François, VALLEE Lionel, TREF Marie, QUERMELIN Christina, POIGNANT Sébastien, FONTAINE Frédéric, CHEREAU Casimir, JEGO Yves, ALBOUY Jean-Marie, MARCHAND Christophe, CRETTON Bernard, DESANTE Marie-Laure, DECOURT Fabien, FOURNIER Maurice, MAILLARD Gaston, CHOLLET Denis, GOSSEREZ Alain, LATIL Sabrina.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Messieurs, Mesdames :

-

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Messieurs, Mesdames :

GALLOIS Claudio, CHIANESE Vincent, SIMONET François.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne », Messieurs, Mesdames :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois », Messieurs, Mesdames :

CAMUSET Pascal, MONDO Thierry, AMABLE Christelle, BARTHE Christiane, DENORMANDIE Roger, VOLLEREAU Virginie.

Représentés, Messieurs, Mesdames :

SYLVESTRE Corinne représentée par POIGNANT Sébastien.

Absents, Messieurs, Mesdames :

BAILLET Jean-Luc, BOURBIGOT Eric, ROUX Patrice, DUFFAULT Annie, BRUNEAU Eric, PLANADE Muriel, BELLEMAIN Lise, DA COSTA FERREIRA Paulo, DEVAUX Robert, SCHNELL Christian, VIDAL SALGUEIRO Adeline, RIFFAUD Jean, AQUILON Dominique, WOJCIECHOWSKI Michel, PRAT Françoise, FONTAN Michel, TOMAS José, LAVIT Guy, LECOSNIER Sylvain, CROSNIER Philippe, VOLLEREAU Damien, BELLION Yannick, PERADON Philippe, MARTIN Denys, PERRIGOT Philippe, BOITEUX Jean-Michel, CLOOTENS Hervé, BOUILLOUD Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien DECOURT – 4^{ème} Assesseur du Bureau.

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO

Président du SIRMOTOM.

Madame ZAIDI procède à l'appel nominal.

(Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer).

M. JEGO : Bonjour. Nous avons le quorum, notre conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 27 juin 2025 ;
- Installation de nouveaux représentants pour la Communauté de Communes Pays de Montereau ;
- Désignation d'un nouveau représentant du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM ;
- Information au conseil syndical sur les décisions prises par le Président dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approbation des Procès-Verbaux des séances du 28 mars 2025 et du 07 avril 2025 ;
- Délibération portant sur la décision du SIRMOTOM sur l'intégration de la Communauté de Communes Yonne Nord au SYTRADEM ;

FINANCES

- Approbation du rapport d'activité du SIRMOTOM - Exercice 2024 ;
- Décision modificative n°1 au Budget de l'exercice 2025 ;
- Décision modificative n°2 au Budget de l'exercice 2025 ;

FONCTION PUBLIQUE

- Modification des modalités de transfert du compte épargne temps en cas de mobilité des agents ;
- Modification du règlement intérieur du SIRMOTOM ;

AUTRE DOMAINE DE COMPETENCES

- Autorisation donnée au Président à signer le contrat territorial pour la reprise des articles de bricolage et de jardin non thermique avec les éco-organismes agréés ECOMAISON et VALOBAT ;

- Affaires et questions diverses.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 27 JUIN 2025

M. JEGO : Qui est candidat au poste de secrétaire de séance ?
Fabien Decourt est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.
Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? Aucune.
Je mets aux voix sa candidature :
Qui est contre ? 0 voix.
Qui s'abstient ? 0 voix.
C'est approuvé à l'unanimité.
Fabien Decourt est désigné secrétaire à l'unanimité.

INSTALLATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU

M. JEGO : Il est demandé à l'assemblée d'accueillir et d'installer au sein du SIRMOTOM, pour la commune de Laval-en-Brie en qualité de délégués titulaires Monsieur Sébastien POIGNANT et Madame Corinne SYLVESTRE (excusée ce soir). Ils ne sont pas là ce soir.
Et pour la commune d'Esmans, en qualité de délégués titulaires Monsieur Jean-Jacques BERNARD (excusé ce soir) et Robert DEVAUX.
Madame Marie TREF représente Monsieur BERNARD ce soir.
On les déclare installés et on se réjouit de leur présence en notre sein.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU SIRMOTOM POUR SIEGER AU SYTRADEM

M. JEGO : Ceux qui aiment les grands moments de littérature et de débats y seront les bienvenus.
Nous avons la candidature de Madame VOLLEREAU.
Y a-t-il d'autres candidats ? Non.
Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Je ne vois pas de demande de vote à bulletin secret.
Qui est contre ? 0 voix.
Qui s'abstient ? 0 voix.

À l'unanimité, nous procémons à la désignation Madame VOLLEREAU déléguée suppléante pour siéger au SYTRADEM, à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame VOLLEREAU est élue membre suppléant du SYTRADEM.

INFORMATION AU CONSEIL SYNDICAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. JEGO : J'ai à vous communiquer un certain nombre d'informations prises par le Président, en l'occurrence votre serviteur, sur des décisions qui concernent notamment les marchés relatifs à la réalisation des piézomètres, l'avenant au contrat de mission d'assistance juridique avec notre avocat, la maintenance du matériel avec la société JVS, etc.

Avez-vous des questions sur ces décisions prises en votre nom ? Non.
Je considère que vous avez pris acte à l'unanimité.

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 28 MARS 2025 ET
DU 07 AVRIL 2025**

M. JEGO : J'en profite pour remercier notre sténotypiste qui fait ce métier avec beaucoup de détermination, et à l'heure de l'intelligence artificielle, cela fait plaisir de voir une intelligence qui n'est pas artificielle.

Des remarques sur les PV ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

**DELIBERATION PORTANT SUR LA DECISION DU SIRMOTOM SUR L'INTEGRATION DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD AU SYTRADEM**

M. JEGO : Nous avons déjà évoqué ce sujet. Je vous propose de refuser cette adhésion pour l'instant.

Je rappelle le paysage, notamment pour les nouveaux : le SIRMOTOM et le SMETOM-GEEODE sont les deux entités qui composent le SYTRADEM. Elles peuvent accueillir une troisième ou une quatrième, autant d'entités souhaitées, sous réserve que ce soit un accueil fait à l'unanimité -quand on est deux, cela ne peut être que l'unanimité. La Communauté de communes de Yonne Nord est déjà « cliente » du SYTRADEM puisqu'elle amène ses déchets dans l'usine qui est derrière nous, au titre du vide de four. En effet, nous avons des clients autres que le SMETOM-GEEODE et le SIRMOTOM qui utilisent notre usine et qui payent une redevance plus élevée que la nôtre -heureusement. J'ai eu la surprise de voir que la Communauté de communes de Yonne Nord souhaitait adhérer au SYTRADEM, avec l'accord du SMETOM-GEEODE.

Je n'ai jamais vu le Président de Yonne Nord ni aucun élu malgré deux SMS pour éventuellement discuter d'une potentielle adhésion.

Premièrement, ils n'ont pas de problème de traitement puisqu'ils sont accueillis ici et d'après les calculs faits par le SYTRADEM, s'ils adhéraient au SYTRADEM ils n'auraient qu'un boni de 15 000 € en moins par an. On ne peut pas dire qu'on leur fait perdre de l'argent.

Deuxièmement, je sais par les responsables de la Communauté de communes du Grand Sénonais qu'ils réfléchissent à un projet de reconstruction d'usine à Sens et qu'ils intègrent dans leur perspective Yonne Nord. Il semblerait, au titre de ce qu'est le découpage administratif, plus cohérent que Yonne Nord aille à Sens plutôt qu'à Montereau. C'est un dossier qui prospère, sur lequel le préfet sera amené à prendre une décision sur le fait d'intégrer ou pas Yonne Nord dans cette usine, tout comme quand on nous a imposé de nous marier avec les gens de Provins pour créer l'usine ici.

Troisièmement, un changement de donne à moins de six mois d'une élection municipale sur une décision structurante. Si elle doit être prise, cette décision doit l'être par les nouveaux élus de mars 2026, qui auront 6 à 7 ans devant eux sur ce sujet. Cela me semble plus cohérent que cette décision soit prise par des élus qui débutent leur légitimité que par nous qui sommes en fin de légitimité.

Pour toutes ces raisons essentielles, je vous propose de refuser l'intégration. Ce n'est pas un non définitif. Il faut dire non trois fois avant de dire oui à la quatrième, c'est donc la première fois.

Y a-t-il sur cette position des débats, des questions ?

Je trouve particulier de vouloir adhérer à un syndicat, de voir une partie du syndicat et de ne pas voir l'autre partie, c'est étrange.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Que ceux qui auraient des contacts avec les élus de Yonne Nord disent bien que ce n'est pas définitif, mais il y a un ordre pour faire les choses.

FINANCES

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIRMOTOM - EXERCICE 2024

M. CHIANESE : Il vous est demandé d'approuver le rapport d'activité relatif à la collecte des ordures ménagères, et à l'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM, pour l'exercice 2024 tel que présenté en annexe. Quelques chiffres : nous avons + 366 habitants en 2024. Au total, il y a 562,19 kg de quantités de déchets générés par habitant en 2024.

M. JEGO : Avez-vous des questions sur ce rapport d'activité ? Non.

Je profite de l'approbation de ce rapport pour remercier l'ensemble des services du SIRMOTOM, au premier rang desquels Andrée ZAIDI qui, avec ses collaboratrices et collaborateurs, a mis tout son cœur et son énergie.

MME ZAÏDI : C'est Julien qui a rédigé le rapport.

M. JEGO : Je remercie Julien d'avoir rédigé un beau rapport, Andrée pour avoir bien dirigé le SIRMOTOM et tous ceux qui ont participé au travail de ce syndicat pour l'exercice 2024. C'est l'occasion de dire merci.

On peut constater, tout comme pour le SYTRADEM, qu'on a de plus en plus de matières en tri, cela va nous coûter de plus en plus cher, et que la matière classique ramassée, qui ne va pas en tri, est stagnante voire un peu en diminution. Cela stagne, mais en tout cas, à l'échelle du SYTRADEM cela diminue un peu et on voit bien les tendances sur cet aspect. On trie de plus en plus, mais on ne diminue pas globalement, loin de là, la quantité de déchets qu'on émet. C'est quand même un vrai problème. Globalement, la quantité est la même, mais c'est plus le tri qui prend que le reste des déchets.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2025

M. CHIANESE : Il est proposé au conseil syndical d'approuver des ajustements de crédits, tels que présentés ci-après pour permettre l'équilibre de l'opération d'ordre DF 042 / RI040.

M. JEGO : Des remarques ? Non.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET DE L'EXERCICE

M. CHIANESE : Un travail a été effectué sur un réajustement de TVA, pour un total de 108 772 €. Ce n'est pas de l'argent qui va rentrer, mais il faut les intégrer au second semestre 2025 pour pouvoir prétendre ensuite récupérer un peu de TVA.

M. JEGO : On ne les a pas mis au budget parce qu'on n'avait pas le calcul précis, j'imagine ?

MME ZAÏDI : Non. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait des problèmes de TVA et en conséquence nous avons fait une régularisation de TVA sur l'année 2024. Cela n'a aucun impact budgétaire.

M. JEGO : C'est une régularisation. Comme nous l'avons déjà évoqué, nous avons repris en main la comptabilité et nous essayons d'avoir désormais une comptabilité au cordeau.

MME ZAÏDI : Une comptabilité normale.

M. JEGO : Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE**MODIFICATION DES MODALITES DE TRANSFERT DU COMPTE EPARGNE TEMPS EN CAS DE MOBILITE DES AGENTS**

M. VALLEE : Il s'agit de plafonner le nombre de jours en CET pour les agents qui quitteraient le SIRMOTOM pour aller dans une nouvelle entreprise. Il s'agit surtout de s'aligner avec la pratique des autres collectivités. Nous étions trop généreux.

M. JEGO : Oui, je ne dirai rien sur ce sujet. Il faut travailler moins pour payer plus d'impôts ! C'est un autre débat.

Il faut s'aligner pour être dans la logique de métier.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SIRMOTOM

M. VALLEE : Il s'agit d'une mise à jour de l'organigramme du SIRMOTOM, du cadrage des modalités de transfert du CET -on vient de l'évoquer- et de l'attribution, sous forme dématérialisée, des tickets restaurants aux agents du SIRMOTOM.

Voilà les grands points.

M. JEGO : Les tickets restaurants sous forme de carte. La loi va obliger qu'ils soient tous dématérialisés.

MME ZAÏDI : En 2026.

M. JEGO : Je mets aux voix :
Qui est contre ? 0 voix.
Qui s'abstient ? 0 voix.
C'est adopté à l'unanimité.

AUTRE DOMAINE DE COMPETENCES

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE CONTRAT TERRITORIAL POUR LA REPRISE DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN NON THERMIQUE AVEC LES ECO- ORGANISMES AGREES ECOMAISON ET VALOBAT

M. JEGO : Nous sommes dans l'univers des éco-organismes. Pour rappel, les éco-organismes sont créés pour collecter des taxes à la vente. Ces taxes servent à financer le recyclage des matériaux. Il y a une multitude d'éco-organismes. À titre personnel je trouve que l'État a laissé faire une sorte de jungle de structures multiples et variées dans tous les domaines.

Il n'a pas un domaine où il n'y en a qu'un, mais pléthore ; il y a des domaines où ils sont répartis sur tout le territoire. C'est d'une complexité... Mais nous sommes obligés de faire appel à eux pour nos filières de traitement. C'est pourquoi nous vous proposons de signer avec ceux qui s'occupent des articles de bricolage et de jardin.

Pourquoi faire simple quand on peut faire très compliqué ! On va avoir des gestionnaires de contrat, des gens qui comprennent le paysage, des éco-organismes qui, étant financés par les grands distributeurs, sont sous le pouvoir des grands distributeurs qui décident des choses.

J'ai vu des choses aberrantes, par exemple dans l'électroménager : ils freinent à mort ce qui peut être reconditionné. Il y a des appareils électroménagers qu'on pourrait réparer et remettre en vente, mais les éco-organismes freinent pour financer car les distributeurs, qui sont aux Conseil d'administration des économies et des éco organismes, veulent revendre des appareils neufs. On est dans un univers de dingues où il n'y a pas de stratégie globale. C'est une jungle et nous sommes bien obligés de faire avec.

Avez-vous des questions ? Non.

Je mets aux voix la délibération sur VALOBAT :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Abstention : 0 voix

C'est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. GALLOIS : Des travaux sont prévus sur la RD 219, entre Villeflambeau et Lorrez-le-Bocage. Le hameau de Géfontaine ne pourra pas être desservi pour le ramassage des poubelles. Serait-il possible de leur mettre à disposition des gros conteneurs ?

MME ZAÏDI : Il faut nous appeler pour organiser cela avec le collecteur. Nous pouvons aller voir sur place.

M. JEGO : Faites-nous un mail officiel. On peut vous aider.

M. GALLOIS : La route sera barrée pendant trois semaines.

M. JEGO : On vous mettra ce qu'il faut.

MME ZAÏDI : S'il faut que le camion passe plus tôt, c'est possible en changeant les sens de collectes.

M. JEGO : Faites-nous un mail pour qu'on ait une demande officielle.
Y a-t-il d'autres questions diverses ?

MME TREF : Concernant la ressourcerie REMONDE, j'ai lu des articles de presse selon lesquels ils seraient en difficulté financière.

Le rapport du SIRMOTOM donne des éléments enthousiastes sur le sujet. Quel est le positionnement du SIRMOTOM ?

M. JEGO : Nous avons essayé de les aider au maximum. Je crois qu'on leur apporte chaque année des contrats sur nos composteurs, sur les Repar'Café, sur les composteurs de rues... Le Conseil général s'est retiré sur le financement de personnes qu'ils avaient en insertion. Leurs crédits ont été coupés d'un seul coup. Je suis très attentif, car je préférerais donner 20 000 € de plus à la ressourcerie que de la voir fermer et d'être obligé d'en faire une à la place. On les suit. Ils sont en redressement judiciaire. J'espère que cela va fonctionner. S'il s'avérait qu'un apport supplémentaire du SIRMOTOM les aide à passer le mauvais cap, je vous le proposerais naturellement. Mais on l'a déjà fait. Le SIRMOTOM est la collectivité qui fait le plus pour essayer de les sortir de cette difficulté.

MME TREF : Peut-on avoir des informations sur la ressourcerie ? Peut-on les consulter ? Quels sont leurs besoins ?

M. JEGO : Les communes peuvent peut-être faire des choses. En mettant 500 € par commune, s'il y a dix communes cela représente un peu de sous. On va peut-être vous mettre en relation avec le directeur de la ressourcerie. Je vous ferai un mail en vous donnant ses coordonnées afin que vous le contactiez pour voir si vous pouvez faire quelque chose.

MME TREF : Quel est le problème exactement ?

M. JEGO : Il manque 30 000 € dans leur budget.

En bon gestionnaire, quand il manque 30 000 € vous êtes en cessation de paiement et il faut aller déposer le bilan, en tout cas saisir le tribunal qui peut décider : soit de vous mettre en redressement avec un administrateur judiciaire qui vous aide à remonter la pente et ça bloque toutes vos dettes, ce qui est une mesure intéressante ; soit d'aller plus loin en mettant en liquidation la société. Pour l'instant, ils sont en redressement. J'espère qu'avec leurs dettes bloquées (cotisations à l'URSSAF par exemple) et avec un plan de redressement, ils vont s'en sortir.

Je propose qu'on fasse à chacun un mail avec les coordonnées du directeur pour ceux qui voudraient éventuellement dialoguer directement avec lui, voir s'il n'y a pas des choses à faire dans vos communes. Ils pratiquent des prix raisonnables. S'ils ont plus de contrats, s'ils peuvent faire une animation, cela peut les aider. Ils réalisent un super travail sur les composteurs qui sont magnifiques ; ils les installent, c'est très intéressant.

Merci pour cette question.

Par ailleurs, nous avons eu une réunion au SYTRADEM. Les choses avancent. Nos demandes semblent être plus écoutées qu'auparavant pour des raisons qui m'échappent, mais il faut toujours être méfiant.

On a un système compliqué puisque le SYTRADEM a des dépenses et des recettes. Il reverse ses recettes aux syndicats de base, lesquels apportent une contribution au SYTRADEM et le calcul de cette contribution peut créer des débats. Il stocke beaucoup d'argent et les contributions augmentent au lieu de diminuer, y compris quand les emprunts disparaissent. C'est tout le débat qu'on a eu.

Premièrement, ils ont renégocié les emprunts et ont gagné 120 K€ de plus.

Deuxièmement, la production d'électricité en 2024 a été le double de l'année 2023, ils ont donc gagné 150 K€ de plus. Plus on va dans les réunions du SYTRADEM, plus on s'aperçoit que le budget est de plus en plus confortable et qu'en fin d'année ils vont avoir des excédents considérables.

Au-delà des négociations qu'on a faites cette année où ils ont accepté de diminuer un peu la contribution en stockant moins d'argent -au lieu de stocker 2 M€ ils gardent 500 000 € et cela leur évite d'avoir besoin de lever des contributions élevées- je pense qu'il convient de changer de système. Le SYTRADEM doit payer ses dépenses, garder ses recettes car il ne sert à rien que la recette nous redescende et qu'elle soit remontée ensuite via une contribution. On voit ce qu'il manque entre leurs recettes et leurs dépenses et la contribution est calculée en fonction de ce qui manque au prorata de la population.

Ce système me paraît plus juste et plus simple à lire. Ils ont accepté l'idée pour 2026. Ils vont mettre en chantier cette idée. Il faudra peut-être procéder à une petite modification des statuts. En 2026, le SYTRADEM garderait ses recettes, le SIRMOTOM aurait des recettes en moins puisqu'elles nous redescendaient ; le SIRMOTOM verserait une première contribution de base comme un abonnement et ensuite en fin d'année, selon ce qui manquerait au SYTRADEM, le SIRMOTOM mettrait une contribution complémentaire.

S'ils ont 2 ou 3 M€ stockés en fin d'année, il n'y aura pas de raison de mettre une contribution complémentaire. Cela me semble être de bonne gestion.

Ils ont accepté cette proposition. On va voir ce que cela donne.

Je n'exclus pas peut-être, si on pouvait anticiper, avoir une baisse des contributions fin 2025, c'est-à-dire une remise sur la contribution 2025, ce qui nous permettrait de voter -même si c'est symbolique- le principe d'une diminution pour l'année prochaine de notre TEOM, pour revenir à ce qu'on avait dit. Les discussions avancent plutôt bien.

C'est mon message ce soir. Il faut beaucoup plaider pour faire avancer les choses ! Ce n'est pas simple !

Avez-vous d'autres questions diverses ? Non.

Je vous remercie de votre présence ce soir.

Je vous souhaite un bel été et nous nous retrouvons en septembre.

La séance est levée à 19 h 38.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Fabien DECOURT
4^{ème} Assesseur du Bureau



Le Président du SIRMOTOM
Monsieur Yves JEGO

